

Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Données

Données brutes.

Trois mois de recul sont nécessaires pour avoir des données fiables, mais de légers ajustements peuvent être effectués sur l'historique des séries. Il s'agit donc de données provisoires.

Source

Agence de services et de paiement (ASP)

Définition

Le **contrat à durée déterminée d'insertion** (CDDI) s'applique aux personnes recrutées par une structure d'insertion par l'activité économique (IAE) : une entreprise d'insertion (EI), une association intermédiaire (AI) ou un atelier et chantier d'insertion (ACI). Il a pour objet de faciliter l'**insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières**.

Le CDDI est signé pour une durée minimale de 4 mois. Il est renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il est à temps partiel ou complet et sa durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures.

Si les EI ont toujours embauché leurs salariés en CDDI, les ACI n'ont obligation de recruter sous cette forme de contrat que depuis la réforme du 1er juillet 2014. Avant cette date, les ACI embauchaient leurs salariés en insertion en contrat aidé classique (CUI-CAE). Le recours aux CDDI est en revanche marginal dans les AI. Cette structure n'est pas présentée dans ce tableau de bord en raison de problèmes de localisation.

Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Mise à jour : 06 janvier 2025

Nombre d'embauches* en contrat à durée déterminée d'insertion

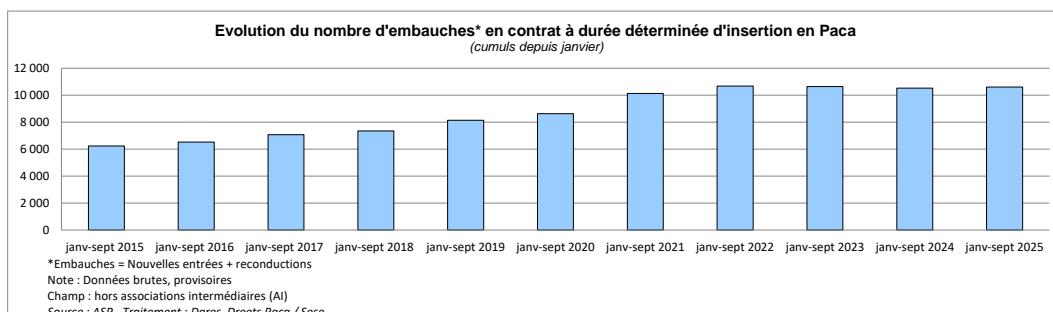
	Nombre d'embauches en septembre 2025			Cumul des embauches		
	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)	De janvier à septembre 2025	De janvier à septembre 2024	Variation du cumul (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	45	43	2	361	401	-10,0
Hautes-Alpes	69	64	5	567	652	-13,0
Alpes-Maritimes	108	84	24	992	995	-0,3
Bouches-du-Rhône	708	521	187	5 443	5 248	+3,7
Var	194	163	31	1 823	1 846	-1,2
Vaucluse	156	121	35	1 420	1 390	+2,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 280	996	284	10 606	10 532	+0,7
France métropolitaine	19 309	14 682	4 627	164 114	167 887	-2,2

*Embauches = Nouvelles entrées + reconductions

Note : Données brutes, provisoires

Champ : hors associations intermédiaires (AI)

Source : ASP - Traitements : Dares, Dreets Paca / Sese



Nombre de bénéficiaires de contrats à durée déterminée d'insertion à fin septembre 2025

	Stock* (en nombre)				Variation sur un an (en %)		
	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)	Part des allocataires du RSA lors de l'embauche, toutes structures (en %)	Ensemble	Dans un atelier et chantier d'insertion (ACI)	Dans une entreprise d'insertion (EI)
Alpes-de-Haute-Provence	155	151	4	n.d.	-5,5	-5,6	0,0
Hautes-Alpes	273	232	41	n.d.	-2,2	-4,9	+17,1
Alpes-Maritimes	415	326	89	n.d.	-6,3	-7,1	-3,3
Bouches-du-Rhône	2 466	1 857	609	n.d.	-3,0	-3,9	-0,2
Var	948	830	118	n.d.	-7,8	-8,2	-4,8
Vaucluse	577	477	100	n.d.	-1,0	-3,6	+13,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 834	3 873	961	n.d.	-4,1	-5,2	+0,8
France métropolitaine	71 811	53 708	18 103	n.d.	-6,0	-7,0	-2,8

Avertissement : En raison d'évolutions dans les bases de données, la part des allocataires du RSA lors de l'embauche est indisponible

*Stock = Entrées - Sorties, calculé depuis l'entrée en vigueur du dispositif , n.d = non disponible

Note : Données en fin de mois, brutes, provisoires

Champ : hors associations intermédiaires (AI)